

État des dons de la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq, en
annexe de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons de la société populaire de Neuilly-sur-Ourcq, en annexe de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In:
Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 263;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30597_t1_0263_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

des événements dont l'importance étoit réglée par leurs caprices. Nos fêtes et nos réjouissances sont dictées par le cœur et par l'intérêt sincère que nous prenons pour la prospérité de la République que nous chérissons.

Nous avons célébré le 10 pluviôse la fête en mémoire de la mort du dernier tiran de la France; la municipalité, le Comité de Surveillance et le tribunal de paix escortés par un détachement de la garde nationale se sont rendus au lieu des séances de la Société, une compagnie formée par des enfants républicains et conduits par leur instituteur fut également placée dans la salle.

Un membre offrit une bannière analogue à la cérémonie de couleur rouge, elle porte une couronne renversée et partagée en deux par un glaive dont le pommeau est un œil rayonnant avec cette inscription :

La voix de l'Eternel a condamné les rois.

Les peuples trop longtemps ont rampé sous leurs loix,

La tête de Capet sur l'échafaud tombée,

Apprend à l'Univers que leur cause est jugée.

Le même fit un discours énergique sur les avantages de la liberté et de l'Egalité et sur la honte et les malheurs de l'esclavage.

Après ce discours tout le cortège des différents corps réunis se met en marche accompagné de toute la population de la commune qui manifestoit une joie éclatante.

La marche fut ouverte par le buste de Brutus, le drapeau de la Surveillance et un groupe de la Société populaire, ensuite les corps constitués, la compagnie des jeunes républicains. On d'eux portoit l'étendart de la mort des tirans, un autre un emblème de la monarchie française caractérisée par une cocarde blanche; des détachements de gardes nationaux ouvrirent et fermoient la marche.

Arrivé au temple de la Raison le buste de Brutus fut placé au lieu qu'occupoit jadis les signes du culte et les étendarts de la Liberté remplaçoient les signes de la superstition.

L'agent national monte à la tribune et après avoir fait lecture des actions héroïques des républicains françois, il invite la commune et celles des cantons à secourir les deffenseurs de la patrie par des dons volontaires, et montre lui-même l'exemple en offrant deux paires de souliers et deux écus de dix livres à la face de Capet, seule monnoye qui lui reste empreinte de ce signe proscrit.

Des hymnes à la gloire de la République et sur la reprise de Toulon sont chantés avec la plus vive allégresse, des cris mille fois répétés de vive la République, vive la Montagne se font entendre.

A l'appuy de cette ardeur patriotique et républicaine, un membre fait un discours plein de vérité et d'énergie contre les vices du gouvernement anglois et en faveur de notre heureuse constitution, et les vifs applaudissements dont ce discours est couvert annonce la pureté du patriotisme de nos concitoyens.

Le cortège se rend ensuite à l'arbre de la liberté. Le président de la Société y harangue le peuple sur l'importance et l'objet d'une cérémonie qui est l'arrêt de mort des tirans, et la condamnation de leurs esclaves, l'emblème de

la monarchie françoise et la cocarde blanche sont brûlés au pied de l'arbre de la liberté.

La marche se dirige ensuite vers le lieu des séances de la Société, elle se termine après avoir planté vis à vis l'entrée un chêne vivace nommé l'arbre de la fraternité, et des cris mille fois répétés de vive la république, vive la Montagne annoncent la joie et la satisfaction d'un peuple qui désire vivre, libre ou répandre son sang pour la deffense de la liberté.

Puissent ces cris retentir jusque dans le sein de la Convention et se réunir aux voix de tous les bons républicains qui vous conjurent de rester à votre poste et continuer vos glorieux et pénibles travaux pour le salut de la Patrie, l'anéantissement de tous les tirans et le bonheur du genre humain dont vous serez les libérateurs.

Agréez, Pères de la Patrie, nos vœux sincères, agréez les offrandes d'un peuple qui n'est point fortuné, mais qui saura toujours tout sacrifier pour le bonheur et la gloire de la république.

P.S. Ces offrandes ont été déposées au magasin d'Egalité-sur-Marne, tel que l'annonce les procès-verbaux déposés en différents tems aux archives de la Société.

[Etat des dons, 18 oct. 1793 et 12 frim. II]

Chemises : 135.

Souliers : 82 p. et 4 suppl., total 86.

Bottes supportées, 3 p.

Bas de laine, 2 p.

Gibernes, 2; banderoles, 2.

Couverture de laine verte, 1.

Draps de toile, 3.

Nappe et serviette, 1.

Pantalon et chapeau, 1.

Guêtres neuves, 4 p.

Et en numéraire la somme de 26 l. 1 s. 6 d.

[Autre état de métaux et argenterie]

Fers de grille, 7441 livres.

Argenterie, 72 marcs.

Métal de cloche, 11 451 livres.

Galons d'or et argent, 120 marcs.

Cuivre, 306 livres.

FOURNIER (présid.), ARNOULT (secrét.), SALMON (secrét.), et les membres de la correspondance : BROUILLIOT, DROUIN fils aîné, VAILLIANT.

Mention honorable.

[La Sté popul. de Tonneins-la-Montagne, à la Conv., 23 pluv. II] (1)

« Législateurs,

Depuis le brigand Pharamond, jusques au scélérat Louis XVI, notre chère patrie a été tenaillée en tous sens. A leurs voix, les bas-